



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES
VILLE DE DAX

Commande publique

DECISION N° 2023-0265

Marché n° 23DX117 traitement des graffitis sur les murs de la Ville de Dax

Le maire de Dax,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,

VU l'article L2120-1 du code de la commande publique,

VU l'article R2185-1 du code de la commande publique,

VU la délibération du conseil municipal en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres,

VU le lancement d'une consultation selon la procédure adaptée telle que prévue par l'article R2123-1 du code de la commande publique portant sur le traitement des graffitis sur les murs de la Ville de Dax en date du 25 juillet 2023,

CONSIDERANT qu'aucune offre n'a été reçue pour cette consultation,


DECIDE

Article 1 – De déclarer sans suite la procédure n° 23DX117.

Article 2 – Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Dax, le 19 septembre 2023

CERTIFIE EXECUTOIRE,
Affiché le 25 SEP. 2023

Le Président,

Julien DUBOIS
Maire de Dax

Signé par : Julien DUBOIS
Date : 19/09/2023
Qualité : Commande Publique - Maire - Ville

Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax